HD∖

Edité le : 09/09/2014 17:00-C

Suite LJ SASU LE BISTROT LYONNAIS (à la requête de Me BERTHELOT)

sur désignation à l'Hôtel des Ventes : MATERIEL DE RESTAURATION <u>Expo</u> le 18 sept. de 15h00 à 15h15 sur place : Le Bourg, 42440 ST JULIEN LA VETRE. <u>Enlèvement</u> le 23 sept. de 10h à 12h

N°	Description	Estimations
1	SUR DESIGNATION : Un support "menu" extérieur	/ 10
2	SUR DESIGNATION : Une vitrine congélateur CARAVELL	30 / 60
3	SUR DESIGNATION : Un lot de verres publicitaire	20 / 40
4	SUR DESIGNATION : Un téléphone portatif LOGICOM	10 / 20
5	SUR DESIGNATION : Quatre tabourets de bar	10 / 20
6	SUR DESIGNATION : Un réfrigérateur FAR	30 / 60
7	SUR DESIGNATION : Un ordinateur de caisse DEV LYX avec une imprimante ticket (déclarée HS)	60 / 120
8	SUR DESIGNATION : Une cave à vin LA SOMMELIERE	200 / 400
9	SUR DESIGNATION : Un lot de verres, pichets, carafes	15 / 30
10	SUR DESIGNATION : Un poêle à bois	60 / 120
11	SUR DESIGNATION : Une table en inox + une étagère à deux étages 160x120	120 / 240
12	SUR DESIGNATION : Un lave-mains	20 / 40
13	SUR DESIGNATION : Une friteuse	10 / 20
14	SUR DESIGNATION : Un piano THIRODE composé de deux gaz et de deux plaques. (Four et chauffe-	60 / 120
	plats déclarés hors service)	
15	SUR DESIGNATION : Une desserte pour bacs gastro (sans les bacs)	40 / 80
16	SUR DESIGNATION : Un four FOINOX	120 / 240
17	SUR DESIGNATION : Une hotte PATAY	60 / 120
18	SUR DESIGNATION : Une hotte avec des grilles neuves (moteur extérieur)	150 / 300
19	SUR DESIGNATION : Une batterie de cuisine	10 / 20
20	SUR DESIGNATION : Une étagère avec un lot de vaisselles	15 / 30
21	SUR DESIGNATION : Deux étagères en inox	30 / 60
22	SUR DESIGNATION : Une machine à laver la vaisselle LAMBER	150 / 300
23	SUR DESIGNATION : Une plonge en inox	40 / 80
24	SUR DESIGNATION : Bacs à pâte pour Pizza	20 / 40
25	SUR DESIGNATION : Un lave linge SIDEX déclaré hors service	
26	SUR DESIGNATION : Un congélateur sans marque	40 / 80
27	SUR DESIGNATION : Un réfrigérateur BRANDT	15 / 30

Règlement comptant – Frais en sus des enchères 14.40 % TTC – Enlèvement immédiat Chèque certifié ou lettre accréditive pour tout achat supérieur à 1 500 € Matériel vendu en l'état – Toute mise en conformité est à la charge exclusive de l'acquéreur En cas de dégradation des locaux, les frais de remise en état des lieux seront facturés.